

Communiqué de presse

Pour une politique théâtrale renouvelée : Une note d'orientation et des premières décisions

Le 17 juillet 2015

I. Introduction

Depuis le début de cette législature, Joëlle Milquet, Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles a déterminé, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, les grands enjeux de la politique culturelle pour ces dix prochaines années, visant à un renouvellement, une diversification et une clarification de l'offre culturelle pour des publics élargis, dans le cadre d'une gouvernance simplifiée, optimisée et modernisée.

Cette première année a permis, au-delà des constats et de la définition des objectifs et lignes de force de cette réforme, d'initier l'opération de concertation prospective « *Bouger les Lignes* » dont une des priorités est de remettre l'artiste et la création au centre de la politique culturelle. Le rapport et le plan d'action préparés par la coupole « Artistes au centre » et composée des représentants du terrain sera présentée le 26 septembre lors d'un événement auquel je me permets déjà de vous inviter, événement à l'occasion duquel les autres coupoles de l'opération seront également lancées (école-culture / démocratie culturelle / gouvernance culturelle et transition numérique).

Dans ce cadre, sur la base des nombreux avis et rencontres avec les représentants du monde du théâtre et de nombreuses analyses sectorielles, la Ministre de la Culture a élaboré une note d'orientation intitulée « *Pour une politique théâtrale renouvelée* » et l'a soumise à l'avis des instances concernées et aux associations représentatives du secteur lors de nombreuses rencontres organisées en juin 2015.

C'est désormais à partir de cette note dont les grandes lignes ont été présentées en Gouvernement qu'un projet de décret adaptant différentes dispositions du décret-cadre relatif à la reconnaissance et au subventionnement des secteurs professionnels des arts de la scène sera déposé et que les décisions relatives au renouvellement des contrats-programmes ont été prises et communiquées ce jour.

II. Les orientations d'une nouvelle politique théâtrale

A l'heure des écrans et du virtuel, du “*smart*” et de la “*réalité augmentée*”, l'art théâtral est plus que jamais nécessaire, en tant que pratique rassembleuse, humaniste, porteuse de valeurs et de sens, permettant d'ouvrir les imaginaires.

La Belgique francophone est riche de ses comédiens, de ses metteurs en scène, de ses techniciens, de ses auteurs de talents, mais également de ses directeurs d'institutions et de compagnies passionnés.

La Ministre de la Culture souhaite perpétuer cette richesse et l'adapter aux nouveaux enjeux de la politique culturelle tracés dans la note de base de l'opération « *Bouger les Lignes* », et permettre ainsi qu'une offre renouvelée, clarifiée et diversifiée touche de nouveaux publics, dans un cadre d'une gouvernance simplifiée, optimisée et modernisée.

Lors des deux législatures précédentes, les subventions consacrées au théâtre-adulte ont augmenté de manière significative (environ 40% de 2004 à 2009) et ont permis de revaloriser certains opérateurs et de reconnaître de nouvelles compagnies. Au cours de la même période, les moyens consacrés au Conseil d'Aide aux projets théâtraux ont quant à eux stagné.

Cette augmentation globale a eu pour effet d'amplifier l'offre culturelle, d'optimiser les moyens de création des structures existantes et des compagnies, ainsi que de soutenir de nouvelles initiatives.

Aujourd'hui, en raison du contexte économique, les moyens consacrés au théâtre ne peuvent plus augmenter de manière constante. Pour dégager des marges au profit de la création, il faudra opérer des choix à l'intérieur des enveloppes affectées, optimiser le fonctionnement des institutions, imposer de nouvelles règles visant à remettre l'artiste au centre, dans une logique de partenariat.

Par ailleurs, d'une logique d'une politique théâtrale basée sur le renforcement de l'accès à la culture via les subventions, nous sommes passés de plus en plus à une logique de renforcement du soutien à la liberté de création et d'expression. Nous devons rééquilibrer les deux objectifs car toute politique culturelle doit avant tout être au service des citoyens.

A. Analyse de la situation, affectations des masses financières, efficacies

Le travail d'état des lieux et d'analyse depuis le début de la législature a permis, entre autres constats, d'objectiver un phénomène structurel inquiétant : la **baisse continue de la part artistique** dans le montant global des subventions, et un **écart assez surprenant d'une institution à l'autre** avec de 16% à 53% du budget consacrés à la part artistique.

Bien que le secteur repose dans ses fondements mêmes sur le travail des metteurs en scène, des interprètes, des auteurs, et des techniciens, les subventions

accordées au secteur du théâtre sont majoritairement affectées à des frais de fonctionnement ou à des dépenses ne relevant pas de l'investissement artistique.

Si le financement conséquent des institutions et de leurs missions reste bien entendu primordial pour le secteur culturel, et si l'action des institutions et des créateurs doit s'envisager en termes de complémentarité et non en opposition, ces chiffres appellent toutefois à un rééquilibrage du secteur vers la création et l'emploi artistique.

Les données disponibles, dans l'édition 2014 du *Focus Culture* en particulier, soulignent aussi une **forte disparité du ratio de recettes propres** des théâtres qui varie dans une fourchette de 15% à 70%, la programmation (adressée à un public plus ou moins large) expliquant partiellement les écarts.

Rapportée au spectateur, la subvention varie dans une fourchette encore plus grande, de 10 à 160 € de **subvention par spectateur**. Ceci interpelle forcément, tant au regard des objectifs à poursuivre en matière d'accès à la culture qu'au regard des politiques – à développer – en matière de diffusion et de rencontre avec de nouveaux publics. Sans en écarter la dimension qualitative, cette réalité interroge l'efficacité des subventions accordées.

Par ailleurs, en termes de **fréquentation**, les opérateurs examinés par le CAD accueillent un total de 695.474 « *spectateurs au siège* » (moyenne des quatre dernières saisons), avec **des variations allant par exemple de 25.000 spectateurs annuels à 95.000 spectateurs**, pour des institutions dotées d'une subvention équivalente. Ces chiffres doivent bien entendu être mis en rapport avec les missions de chaque opérateur et avec la capacité des salles exploitées, mais ils appellent au développement de stratégies pour augmenter le nombre de spectateurs touchés, sans pour autant avoir recours à une baisse de qualité ou un nivellement par le bas. Il est logique que, selon les spécificités des missions, l'offre n'attire pas de manière égale des publics importants. Cela ne peut être une raison pour considérer comme négligeable le nombre de spectateurs présents.

De manière plus empirique, la plupart des observateurs attentifs s'accordent à constater un **retard en matière d'utilisation des outils numériques** de promotion, de diffusion, de vente par les institutions théâtrales, manquant ainsi des opportunités importantes de développement.

B. 10 défis pour les 10 prochaines années

Cette première année a permis, au-delà des constats chiffrés, de commencer à *Bouger les lignes* et, à travers cette opération, de rencontrer toutes les organisations et opérateurs pour définir des objectifs de base communs et identifier les améliorations qui doivent être apportées à la politique des arts de la scène en particulier.

Dix objectifs prioritaires se sont ainsi dégagés :

1. Remettre l'artiste au centre
2. Soutenir les compagnies et la jeune création
3. Atteindre de nouveaux publics
4. Déployer une offre diversifiée avec des synergies renforcées
5. Développer une gestion optimisée des institutions théâtrales et des compagnies

6. Renforcer l'interdisciplinarité et soutenir les formes innovantes
7. Mener une stratégie numérique
8. Conclure une nouvelle alliance entre le théâtre et l'école
9. Renforcer la diffusion des créations théâtrales
10. Améliorer la gouvernance du secteur du théâtre

Ces 10 objectifs ont été intégrés dans une note d'orientation soumise à la concertation, en juin 2015, auprès des instances d'avis - Conseil de l'Art Dramatique (CAD), Conseil de l'Aide aux Projets Théâtraux (CAPT), Comité de Concertation des Arts de la Scène (CCAS) -, d'associations représentatives - Chambre des Compagnies théâtrales pour adultes, les deux Chambres d'employeurs -, de la Coupole «Artistes au Centre» de «Bouger les Lignes», ainsi que de la plateforme des ORUA du secteur des arts de la scène. Cette note a été approuvée dans les grandes lignes par tous.

III. Les décisions relatives au renouvellement des contrats programmes prises sur base des nouvelles orientations

A. Avis du Conseil de l'Art dramatique (CAD)

Le CAD a transmis à l'automne dernier son analyse transversale des 39 contrats-programmes dont le renouvellement a été sollicité. Ces contrats-programmes relèvent de natures différentes : lieux, compagnies, festivals, structures de formation ou d'accompagnement.

En résumé, les avis remis par le CAD se partagent en cinq trajectoires possibles :

- Arrêt du projet
- Evaluation des fondements du projet
- Réduction du projet
- Poursuite de l'activité (simple indexation du montant de la subvention)
- Amplification du projet

B. Un échéancier commun pour intégrer les 10 défis

L'identification des 10 objectifs sectoriels, concerne **tout le secteur**, aussi bien les **institutions théâtrales** que les **compagnies**, et induit de modifier les trajectoires suivies jusqu'à présent. Une nouvelle étape doit être franchie dans le déploiement des politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Voir loin, c'est donner une orientation structurelle à ce secteur et lui donner la pérennité que postule la fécondité culturelle que nous voulons donner aux artistes francophones belges.

Dès lors, la Ministre propose d'établir un **contrat unique et un véritable échancier commun pour le secteur du théâtre-adulte** :

- Les contrats-programmes pour les institutions à renouveler ayant reçu un avis positif seront conclus exceptionnellement en deux phases :

- un contrat préparatoire pour 2016, l'année 2016 étant une année permettant de mettre en œuvre les nouvelles orientations développées dans la note ;
- un contrat-programme 2017-2020.

- Les autres conventions ou contrats-programmes en cours se termineront à la fin de l'année 2016, pour repartir dans un cycle clarifié de 2017 à 2020, et les compagnies pourront ainsi bénéficier, le cas échéant, des marges dégagées lors de l'année de transition.

1) Des contrats-programmes stables de 4 ans de 2017 à 2020 pour l'ensemble du secteur du théâtre

Dans le cadre notamment de la volonté de rendre la gouvernance du secteur théâtral plus cohérente et de l'intégrer dans le cadre des objectifs d'avenir de la note d'orientation, il a été jugé opportun de rédiger désormais un contrat-programme unique de 4 ans pour tous les opérateurs (théâtres pour adultes et jeune public, compagnies, Cap, théâtre-action, etc...) et de déterminer un échancier commun pour le secteur du théâtre afin de disposer d'une vision d'ensemble et de favoriser la mobilité des acteurs, mais également de rassembler artistes et institutions autour d'enjeux partagés lors des périodes charnières.

Dès lors, afin d'une part de pouvoir commencer un cycle commun de contrats-programmes, pour tous les opérateurs du secteur, de 4 ans, pour la période allant de 2017 à 2020 et d'intégrer, d'autre part, les contrats-programmes dans les lignes de force de la note d'orientation, il a été décidé de mettre 2016 à profit pour préparer le nouveau contrat-programme des institutions qui ont reçu un avis positif.

Ces nouveaux contrats-programmes stables contiendront, après concertation, un cahier des charges adapté aux nouveaux défis développés dans la note d'orientation. Il prévoira notamment un cahier des charges plus précis sur les missions, les objectifs à atteindre en matière notamment d'emploi, de créations et d'optimisation.

2) 2016 : Une année d'intégration des réformes et d'évolution vers un nouveau modèle

2016 sera donc une année de mise en œuvre de la réforme et d'adaptations, en fonction de celle-ci, de certaines dispositions décrétales et de certains projets aux défis identifiés et enfin de rédaction des nouveaux contrats-programmes devant entrer en vigueur à partir de 2017.

Les contrats-programmes à renouveler

La Ministre a donc décidé d'allier à la fois les impératifs de stabilité du secteur pour l'année prochaine et les impératifs de mise en place d'un mouvement préparatoire à celui de 2017 et de signaux clairs à donner.

Pour ce faire, elle s'est inscrite dans la logique du CAD dont les avis ont été suivis et a voulu régler les choses de manière objective selon des logiques claires :

1. Pour les opérateurs ayant reçu un **avis positif du Conseil de l'Art dramatique avec une proposition d'augmentation des moyens**, la Ministre a décidé d'augmenter la subvention octroyée en 2015 de 5%. Il s'agit des théâtres suivants :

- Centre Dramatique - Théâtre de Namur
- Centre du Théâtre-Action
- Les Baladins du Miroir
- Les Tanneurs
- Théâtre de la Vie
- Théâtre de Liège
- Théâtre Royal des Galeries
- Théâtre Royal du Parc

2. Pour les opérateurs ayant reçu un **avis positif du Conseil de l'Art dramatique avec une proposition de maintien des moyens**, la Ministre a décidé de maintenir la subvention à l'identique en 2016. Il s'agit des théâtres suivants :

- Atelier Théâtre Jean Vilar
- Centre des Arts Scéniques
- Festival de Liège
- Kunsten Festival des Arts
- Le Public
- Le Rideau de Bruxelles
- Magic Land Théâtre
- Océan Nord
- Théâtre de la Balsamine
- Théâtre de la Place des Martyrs
- Théâtre de la Toison d'Or
- Théâtre de l'Ancre
- Théâtre de Poche
- Théâtre et Publics
- Théâtre National
- Théâtre Varia

Pour certains théâtres de taille moyenne ou plus petite, il est proposé d'envisager des synergies nouvelles à mettre en place en vue des contrats-programmes entre théâtres similaires et proches. Par ailleurs, en ce qui concerne les opérateurs fournissant des services aux artistes, il sera indispensable de s'intégrer désormais dans le cadre d'une offre plus cohérente, développée sur tout le territoire de manière homogène et impliquant de nouveaux partenariats.

3. Pour les opérateurs ayant reçu un **avis négatif**, afin d'éviter de déstabiliser leurs activités de manière brutale et de leur laisser une chance de redéfinir un projet pour l'avenir, la Ministre a décidé d'accorder, pour un an, en 2016, la même subvention que celle de 2015 mais diminuée de 5% afin de donner un signal clair et de les aider à entrer dans une logique soit de fin d'activité pour 2017, soit d'adaptations importantes de celle-ci avec des moyens financiers redéfinis et un cahier des charges renouvelé. Les moyens dégagés permettent d'assurer une grande partie du refinancement des premiers.

- Alternatives théâtrales
- Arsenic
- Théâtre 140
- La Valette
- Théâtre de Toone
- Centre de la Marionnette
- Festival de Spa
- Promotion théâtre
- Théâtre Arlequin
- Comédie Claude Volter
- Groupov

De nouveaux projets soutenus

Par ailleurs, la Ministre a décidé, sur base de crédits facultatifs libérés en 2016 :

- de soutenir directement pour la première fois des initiatives intéressantes telles que l'Atelier 210 (50.000 euros) et le Théâtre Jardin Passion (50.000 euros) ;

- de faire soutenir par certains opérateurs de nouveaux projets de pépinière d'artistes tels que La Halte (50.000 euros), La Chaufferie Acte 1 (150.000 euros), la compagnie Pop Up (100.000 euros) et d'apporter un soutien complémentaire à la compagnie Le Corridor (50.000 euros). En outre 150.000 euros sont dédiés à des coproductions de compagnie de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du renforcement de l'aide à la création ;

- un montant de 250.000 euros est en outre libéré en 2016 en vue de permettre le soutien à la création et l'investissement dans l'emploi artistique pour les projets spécifiques des théâtres.

Contact Presse :

Geoffroy KENSIER - 0478 59 41 51 - geoffroy.kensier@gov.cfwb.be